



CSALocal du 17/03/2026

Compte-rendu

Présents :

Direction : M. Pessarossi, M Bares, Mme Nolibois, Mme Calicharane, M Ickiewiz

OS : CGT : Nicolas Castillon, Fabrice Coucuron, Solidaires 4 présents, FO 3 présents.

Après la lecture des liminaires par Solidaires et la CGT auxquelles le Directeur ne répond pas, bien que soit questionnés des sujets locaux dans notre déclaration, 3 points sont à l'ordre du jour de ce CSAL :

1- Approbation des PV des CSAL (comité social d'administration local) du 30/09/2025 et du 27/11/2025 (pour avis)

1 vote pour (Solidaires), 1 vote abstention (FO), 1 vote contre (CGT) par manque de droits pour étudier les PV. Les PV font de toute façon apparaître des erreurs, mais faut-il encore avoir les droits correspondants pour relire et formuler des rectifications.

2- PLF 2026 – Volet emploi (pour info)

M Barès commence par rappeler les principes du nouveau référentiel pour l'exercice emploi 2026 : ne sont plus pris en compte le nombre de personne (nombre de "chaises") par service comme c'était le cas au TAGERFIP. Dorénavant est décompté le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) pour chaque service. Pour information, au TAGERFIP, la DDFIP de l'Aude comptait 507 agents. Selon le nouveau référentiel, la DDFIP de l'Aude compterait 480,2 ETP au 01/12/2025. Cela s'explique par la prise en compte des temps partiels de l'ensemble des agents de l'Aude.

De ce chiffre, M Bares s'estime content puisque le secrétariat général a attribué à notre Direction 488 ETP. Pris sous cet angle, nous pourrions nous estimer heureux puisque, semble-t-il, la DDFIP 11 gagnerait 7,8 ETP. La réalité est tout autre.

Avec l'application d'une règle d'arrondi du nombre d'ETP, certains services sont "gagnants" et d'autres sont les grands perdants de cette moulinette de suppressions d'emplois.

M Barès insiste alors sur le fait que, par exemple, "dans un service ayant pour cible 20 ETP... 21, 22 ou 23 agents peuvent désormais entrer dans ce service ou y être présents".

Mais alors comment expliquer qu'un service qui a 6 agents tous à temps plein, donc 6 ETP se retrouve après passage au nouveau référentiel avec 5 ETP. Il y a bien dans ce cas la suppression d'un ETP. Mais où est-il passé ??

En regardant dans le détail, la CGT a repéré, dans la colonne « observations » du tableau, des commentaires qui pouvaient révéler d'autres problèmes et disparitions d'emplois ! Au SIP

de Limoux par exemple, alors que 13 emplois étaient bien réels dont 6C, nous passons à 12 emplois avec 4C et la création d'un B (6B au lieu de 5B). Et pourtant aucune suppression d'emploi C supplémentaire n'est prévue dans le département et aucun temps partiel ne justifie un passage de 6C à 4C, il n'y a qu'un seul TP à 80% dans le service... Pire un emploi B semble disparaître également de l'antenne de Castelnau, de l'antenne de Lézignan et un C de l'antenne de Quillan ! Nous avons également posé des questions sur le SPFE. Notre syndicat demande à savoir ce qu'il en est maintenant et pas à la Saint Glin-Glin, s'agit-il de postes supprimés de ces antennes et services ou ces postes seront-

ils toujours à pourvoir en mutation locale ? **Retrouverons-nous le même nombre d'emplois d'agents C et B ouverts aux mutations sur les sites. S'agit-il d'une simple erreur dans vos observations littérales de cette colonne ?**

Nous n'aurons pas de réponse claire. Pour l'exemple de Castelnau, alors que 3B sont transformés en 2B dans leur nouveau tableau et qu'un agent B quitte réellement le poste puisqu'il a obtenu une liste d'aptitude du Directeur (qui ne s'en souvenait même pas ...), le directeur nous dit que c'est possible qu'un troisième B puisse quand même être placé, que de toute façon ce sont eux qui décident "nous verrons !"...

Bref nous n'aurons aucune réponse à toutes nos questions pourtant bien concrètes.

La direction tente de noyer le poisson en expliquant que la valeur à atteindre est 488 ETP pour la DDFIP 11 et que pour atteindre cette valeur le directeur peut faire ce qu'il veut.

Ce que nous comprenons, c'est qu'avec ce nouveau référentiel, la direction sera encore plus libre de déplacer des agents au titre du réajustement du nombre d'ETP sur un service. **M. Pessarossi explique que les chiffres du tableau référentiel emploi sont "purement informatifs", que "c'est le directeur qui décide tant qu'on reste dans les 488", que "ça donne une boussole" et de rajouter : "cela donne la main au DDFIP", "c'est pas mal", "on sera moins emmerdé**

s'il y a une situation RH compliquée", "ça va mettre un peu d'huile dans le truc", "au Trésor le fondé faisait ce qu'il voulait, ça fait penser à ça", "c'est le principe d'une enveloppe à ne pas dépasser comme un système de LOLF"

M Barès nous indique que même si un service avait plus d'ETP que la valeur cible, il n'est pas question pour la direction de déplacer un agent pour cette raison. Alors comment justifier qu'un service serait en sur-comptabilisation d'ETP quand d'autres seraient en souffrance par manque d'ETP réels ?

Au final, après cet exercice emploi, 1 ETP-B et 1 ETP-C sont supprimés dans les SIE de l'Aude au titre de la contribution Audoise au financement des emplois dans les CDC Pro ; 1 ETP-A est transféré des PCE à la DIRCOFI et 1 ETP-A supplémentaire est affecté au PCRP-antenne Narbonne au titre de la lutte contre la fraude.

Enfin au plan local, le SIP de Carcassonne reçoit un ETP-C en provenance de la Direction au titre du transfert de l'activité caisse et prise en charge des amendes.

Ce seront des suppressions nettes de moins 1B et moins 1C sur le département dans les SIE, fléchées : un B au SIE de Narbonne et un C à l'antenne de Limoux... Précisions omises dans les documents de ce CSAL et que nous avons obtenues suite à un mail envoyé par notre syndicat.

Aux postes supprimés, se rajoutent les postes vacants en cours et les prochains s'ils ne sont pas pourvus par les mutations nationales/locales ou les recrutements de contractuels alors qu'environ 1400 contractuels sont prévus pour 2026.

Après une longue hésitation et conciliabules, ainsi que la précision que nous demanderions à Bercy en cas de refus, **la Direction s'est engagée à transmettre aux OS les critères charges – enjeux qui ont permis d'établir le nombre de 488 ETP pour l'Aude. 8 jours après nous attendons toujours ...**

Au sujet de la contribution Audoise des SIE vers les CDC Pro (-1B, -1C), les OS souhaitent savoir ce qu'il en est de la facturation électronique et du standard téléphonique dédié qui devait être mis en place. **A ce jour, la DDFIP11 répond que rien n'est confirmé quant au rattachement de l'Aude à un CDC Pro et annonce une conférence de presse dans les prochains jours.**

Vous pourrez trouver sur notre site local le tableau DDFIP11 référentiel emploi détaillé service par service, même la direction de l'Aude ne l'a pas publié ...

3- Exécution budgétaire 2025 et prévisions budgétaires 2026 (pour info)

Le 2ème point à l'ordre du jour concerne le budget de la DDFIP. Après une brève présentation de celui-ci, la direction nous fait le détail des opérations immobilières, réalisées en 2025.

La direction précise également qu'il faut noter une diminution de 210 000 € (!) des crédits reçus sur la DGF (dotation globale de fonctionnement) dont 91 368 € au titre de la confection d'une enveloppe nationale pour les opérations immobilières.

En 2026, 2 gros chantiers sont prévus. D'une part, des travaux sur le hall d'accueil de Carcassonne (**374 000 € !**) et d'autre part, des travaux pour la réfection du toit-terrasse du centre des finances publiques de Narbonne (**365 000 € !**). La publication de ces marchés devrait intervenir en mai 2026 pour un début des travaux en juin 2026. Ces derniers devront se terminer fin septembre 2026. Nous avons également demandé si la réfection du toit de l'accueil était prévue avant de le rénover ... ben non ...y'a pas les crédits...

Pour **Narbonne**, les travaux ayant lieu pendant l'été, la partie concernant le toit-terrasse au-dessus de l'espace cantine accueillant tout le système de climatisation du centre, ne sera fait que courant septembre permettant le fonctionnement de la climatisation en juillet août.

A **Carcassonne**, la direction à la volonté d'éviter de déménager l'accueil pendant les travaux, ce qui serait possible en travaillant avec le maître d'œuvre sur le phasage des travaux. **Malgré notre demande elle refuse d'associer les agents d'accueil à l'élaboration des plans d'accueil ou du phasage ...**

La CGT a profité de ces sujets immobiliers pour demander si le déménagement de Sémard était envisagé. Le directeur a répondu "on vous a déjà répondu". Nous avons alors demandé si (comme un directeur avait dit "pas avant 2027"), cela pouvait avoir lieu au 01/01/2027, ce à quoi le directeur répond "on vous a déjà répondu", **et nous avons précisé si ça pouvait donc être dans 8 mois ?** "On vous a déjà répondu".

Concernant les dépenses métier, la direction a mis fin à l'utilisation des lettres performances qui coûtaient extrêmement cher. **A ce sujet la direction de l'Aude serait classée 21ème sur 22 dans sa catégorie en ce qui concerne l'utilisation des envois en recommandé.** La DDFIP11 n'a pas été en mesure d'expliquer quelles étaient les différences entre les premiers du classement et les derniers, aucun chiffre ! Etre dernier sur un classement n'a pas de sens si les écarts sont infimes... Bref toujours du travail anti-scientifique et à la petite semaine en comité social d'administration. Il y aurait donc des pratiques beaucoup trop disparates entre les services de l'Aude d'après la DDFIP11. La direction va mettre en place des contrôles internes... **Quand on approfondit le sujet professionnel, on s'aperçoit vite que les problèmes** du sujet Escalade dans les services ne sont pas connus de nos directeurs ou que les contribuables devraient tous fournir leurs adresses mails, qu'il n'y a pas de rationalisation des DIA pourtant par milliers (Destinataires Inconnus à l'Adresse).

Au sujet des frais de transport, la problématique concernant la réservation des billets de train n'est pas réglée. **Le contrat avec le prestataire précédent de mise à disposition de la plate-forme de réservation a été résilié par la direction générale car il ne donnait pas satisfaction y compris sur les prix...** En attente d'un nouveau marché, les agents doivent continuer à acheter eux-mêmes les billets de train et se font rembourser après, via l'application FDD. Au vu des frais de transport, la direction voit 2 grands axes de travail et pistes d'effort à explorer :

- la gestion et rationalisation des frais engendrés par les déplacements de l'équipe de renfort. Pour cela, la direction mise sur l'utilisation du travail en distanciel ou télétravail des EDR. **Elle nous assure n'avoir aucune volonté de suppression des EDR.**

- la rationalisation de l'utilisation des véhicules électriques : des rappels seront faits sur les possibilités de réservation de ces derniers. A savoir que les véhicules électriques ne sont pas prévus pour aller en stage hors département, cela sera rappelé par la direction dans une note à venir sur les frais de déplacement. Un rappel sera fait concernant les réservations à annuler en cas de non-utilisation du véhicule par la personne ayant initialement réservé, afin de rendre ce véhicule à nouveau disponible sur le parc.

A noter pour notre part que la ligne frais de déplacement dépend aussi de l'augmentation des prix de la sncf et qui ne dépendent jusqu'à présent pas des agents.

La CGT fait la remarque à la direction qu'il n'y a aucun paragraphe de prévu dans le budget concernant le **nettoyage** des locaux. La direction rappelle qu'il s'agit effectivement d'un marché régional sur laquelle la DDFIP 11 n'intervient pas. Ceci n'empêche que la direction reconnaît sans problème que le marché actuel n'est pas satisfaisant. La direction a fait remonter son mécontentement et a obtenu des avoirs pour service non-fait de la part du prestataire.

Le marché des **fontaines à eau et des vigiles** va devenir national.

5- Questions diverses

Après avoir demandé une pause à 11h, le directeur informe à 12h15 que nous avons 20 minutes pour les questions diverses tandis que la CGT en avait envoyé 11 par écrit une semaine avant à la direction.

La CGT a pu en poser 3 ... comme annoncé dans la liminaire (sans réponse du directeur), nous avons demandé un point organisation et emplois sur le SDIF et son fonctionnement notamment avec la réorganisation de l'accueil, ainsi qu'un point sur le CDC et le management au CDC. Sur le SDIF et sur le CDC, le directeur a invoqué des questions trop vagues malgré nos tentatives de précisions nous n'avons pas eu plus de réponses. Nous avons aussi posé une question sur Sharvy, le fonctionnement de l'algorithme et l'intégration des réservations des deux-roues. Pas de réponse mise à part un **laconique : "Nous ferons un point avant l'été"**. Les syndicats ont également eu droit à un "ça commence à me gonfler" de la direction sur le sujet des ordinateurs portables. Les sujets **Hélios, parking vélo et vélo à l'essai** domicile-travail ont également été abordés.

Tout n'a pas été résumé dans ce compte-rendu, contactez-nous si besoin !

Fin à 12h34, pour le CSAL, Fabrice Coucuron & Nicolas Castillon.

Notre courriel : cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr